



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	2
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	2
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	2
I.2. DES VIOLENCES CONJUGALES	3
II. DES CAS D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE	5
II.1. DES FEMMES TUEES.....	5
II.2. DES ENFANTS TUES.....	7
III. DU DROIT A LA LIBERTE.....	7
III.1. DES FEMMES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	7
IV. CONCLUSION.....	8

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA, FOCODE, SOS Torture et le Medias

0. INTRODUCTION

Ce Bulletin mensuel «Femme abusée, nation déchirée» couvre le mois de décembre 2022.

Les grandes tendances observées ont été notamment, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'atteinte au droit à la vie et du droit à la liberté.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 6 cas de violences basées sur la genre dont 5 filles mineu-

res, 5 cas de violences conjugales, 15 cas d'atteinte au droit à la vie dont 3 enfants tués et 2 cas de femmes arrêtées arbitrairement.

Les auteurs présumés de ces violations des droits humains sont certains policiers.

Le constat est que les auteurs de ces actes ignobles restent impunis en majorité, ce qui contribue à la recrudescence des crimes.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Gitega

En date du 14 novembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kanyinya, zone Kabanga, commune Gihe-ta, province Gitega, C.I., âgée de 10 ans, a été violée par Lévis Niyonkuru, âgé de 18 ans quand elle allait puiser de l'eau. Selon des sources sur place, la victime était forcée de quitter la source de l'eau et transportée dans une brousse d'à côté avant d'être violée. Selon les mêmes sources, la petite fille a crié au secours et son frère est intervenu pour voir ce qui se passait.

En s'approchant du lieu de l'incident, Lévis Niyonkuru a tenté de s'enfuir mais il a été attrapé par des gens qui se trouvaient dans des champs. La victime a été transportée au CDS Bukinga pour les premiers soins tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la commune Giheta avant d'être transféré à la prison de Gitega.

Une fille violée en commune et province Rutana

En date du 7 décembre 2022, au quartier social, zone, commune et province Rutana, B. N. travail-leur domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Jean Marie Ndayizeye, boutiquier, âgé de 31 ans,

dans une maison en construction.

La victime a crié et des voisins qui sont intervenus ont attrapé Jean Marie. Ce dernier a été conduit par des policiers au cachot du commissariat com-munal de Rutana tandis que la victime a été dépê-chée à l'hôpital de Rutana pour des soins médi-caux.

Une fille violée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 2 décembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, E. N., âgée de 16 ans, travailleuse domes-tique, a été violée par Bosco Barakamfitye, âgé de 52 ans, cultivateur.

La victime était avec un enfant de 4 ans quand le présumé auteur s'est introduit dans la maison pour la violer.

La victime a crié au secours et des voisins qui sont intervenus ont trouvé la victime couverte de sang. Cette victime a été conduite à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le présumé au-teur a été arrêté et conduit au cachot du commis-sariat communal de police de Kayanza sis à la

à la colline Kinga sur l'ordre de l'administrateur communal Kayanza, Gilbert Nyandwi.

Une femme violée en commune et province Kayanza

En date du 7 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Maruri, zone Kabuye, commune et province Kayanza, M.N., âgée de 62 ans, a été violée par des inconnus près du ménage d'un certain Onésime Muhoza. Selon Silas Niyonzima, chef de zone Kabuye, la victime a été trouvée ayant perdu connaissance par le voisin d'Onésime Miburo. La même source fait savoir que la victime provenait du centre Kabuye pour l'achat de la farine de manioc.

La victime a été conduite au centre de santé Kabuye pour des soins médicaux. Onésime Miburo, résidant tout près du lieu de l'incident a été arrêté et conduit dans la même nuit au cachot du commissariat communal de police de Kayanza mais il plaide non coupable contre des accusations lui reprochées.

Une fillette violée en commune Bisoro, province Mwaro

En date du 15 décembre 2021, vers 16 heures, sur

la colline Kirika, commune Bisoro, province Mwaro, B.K. âgée de 3 ans, a été violée par Thierry Hatungimana, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, ce présumé auteur a rencontré l'enfant à 50 mètres de chez elle et lui a dit de l'accompagner jusqu'à une boutique pour lui acheter des beignets. Selon les mêmes sources, la victime l'a suivi et a été violée dans une bananeraie. La victime a été conduite à l'hôpital de Kibumbu tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit à l'hôpital de Kibumbu tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Bisoro, vers 17 heures.

Une fillette violée en commune Tangara, province Ngozi

En date du 27 décembre 2022, vers 17 heures, au centre et zone Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, S.K., âgée de 15 ans, a été violée chez elle par le nommé Nahumurenzi, âgé de 42 ans, marié. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit lorsque la fille venait du marché et le vieux profitant de l'absence des membres de sa famille. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté le même jour et deux jours après il a été libéré.

1.2. DES VIOLENCES CONJUGALES

Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 28 novembre 2022, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, Glorioso Nahayo, âgée de 44 ans, a été d'abord enfermée dans la chambre à coucher et ensuite battue par son mari, Antoine Ntakarutimana, âgé de 53 ans, à l'aide d'un pilon.

Elle a été accusée de gaspiller la richesse familiale, la victime subissait des violences de la part de son mari depuis un certain temps. Selon les mêmes

sources, alerté par les cris des enfants, des voisins sont intervenus et ont immédiatement évacué la victime vers l'hôpital de Kiganda où la victime a été alitée tandis que le présumé auteur a pris le large.

Une femme blessée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 12 décembre 2022, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Marie Rose Munezero, âgée de 32 ans, a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras par son mari, Thabiti Minani, âgé de 36 ans.

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN DECEMBRE 2022

Vers 19 heures, le mari de la victime a été arrêté lorsqu'il était en train de faire des relations sexuelles avec une autre femme par des membres du comité mixte de sécurité mais ces derniers l'ont relâché, une heure après. Arrivé à la maison, Thatien Minani a été grondé par son épouse l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres femmes d'où Thatien Minani a sauté sur sa femme et l'a blessée avec un couteau. Leurs voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS de Yanza avant d'être transférée à l'hôpital Kayanza. Le présumé auteur a été arrêté la même nuit et a été conduit au cachot communal de Muruta et puis il a été transféré au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Une femme battue en commune et province Muramvya

En date du 24 décembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kibogoye, commune et province Muramvya, Suavis Nahimana a été battue par son mari, Gervais Ndiokubwayo. Selon des sources sur place, Gervais a profité de l'absence de ses 5 enfants et a surpris sa femme Suavis qui était en train de préparer le repas. Il l'a battue à l'aide d'un grand bâton et des coups de poing.

La victime a perdu connaissance et les voisins qui sont intervenus ont évacué la victime vers l'hôpital de Muramvya. Selon les mêmes sources, il y avait quelques temps, Gervais disait à la victime qu'il ne voulait plus d'elle et qu'il avait trouvé une autre femme « plus belle qu'elle ».

Les membres du comité mixte de sécurité et les notables nouvellement élus ont immédiatement arrêté le présumé auteur ainsi que sa concubine Liduine Mbazumutima et les ont conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya. Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique

qu'en date du 20 décembre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Agrippine discutait avec son voisin Eric Mugozi et Vincent a accusé sa femme d'entretenir des relations extra conjugales avec cet homme.

Le chef collinaire, Mathieu Kabura est intervenu en obligeant Vincent de faire soigner sa femme mais il a refusé.

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

En date du 22 décembre 2022, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Godelieve Harerimana, âgée de 38 ans, a été battue et cassée le bras gauche par son mari, Ezéchiel Ntirampeba, âgé de 43 ans.

Ezéchiel avait vendu 10 kg de haricot de la famille pour trouver de l'argent à donner à sa concubine Marie Rose Bukuru avec qui il a deux enfants nés en dehors du mariage. Selon les mêmes sources, la victime a fui la même nuit et a demandé l'hospitalité chez ses voisins avant de retourner le lendemain chez ses parents sur la colline Gihororo où elle s'est fait soigner par un tradi-praticien.

En date 27 décembre 2022, la victime a saisi le tribunal de résidence de Gatara pour la demande du divorce.

Une femme battue en commune et province Rutana

En date du 28 décembre 2022, sur la colline Kibinzi, zone, commune et province Rutana, Joselyne Munzero, âgée de 33 ans, a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche à l'aide d'un bâton par son mari, Edouard Nyandwi, âgé de 41 ans. La cause est que Joselyne s'était opposé à la vente d'une propriété foncière. Joselyne a été conduite au CDS Rongerero tandis que le présumé auteur a pris le large

II. DES CAS D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE

II.1. DES FEMMES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 5 décembre 2022, vers le matin, tout près d'une clôture de l'ex-SODECO, en face du garage ITRACOM appartenant à Ziranotse, au quartier 9, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Alice Ntahokagiye, âgée de 35 ans, mariée, employée de la pharmacie Salama à Bujumbura-Mairie, résidant au quartier Mutakura, zone Cibitoke, de la même commune, a été retrouvé nu. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée dans un autre endroit avant que son cadavre soit ramené et jeté à cette place. Ce cadavre a été transporté par la police à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Kamenge.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 5 décembre 2022, vers le matin, sur la colline Rusororo, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé nu. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée ailleurs après avoir été violée et puis jetée à cet endroit.

Ce cadavre a été immédiatement enterré à cette place par la population sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

Un corps sans vie d'une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 6 décembre 2022, sur la colline Mariza, commune Ntega, province Kirundo, Catherine Mukakanyenkore a été tuée à coups de pioche dans sa maison par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces de coups de pioche.

Une femme tuée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 5 décembre 2022, sur la colline Maramvya, zone Rutovu, commune Mutambu, province Bujumbura rural, la prénommée Anitha a été tuée par son mari, Melchiade Ndayizeye, policier, vivant avec des troubles psychologiques.

Ce policier venait de sortir du Centre Neuropsychiatrique de Kamenge où il était sous traitement intensif. Il a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutambu.

Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 4 décembre 2022, sur la colline Mwendo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, Bernadette Nibigira, âgée de 43 ans, mère de 3 enfants, a été tuée à coup de machette par son mari, Pascal Ahishakiye, âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, la victime venait de passer 8 ans de séparation avec son mari suite à des malentendus et ce dernier avait pris une autre femme.

Bernadette Nibigira était retournée dans son foyer en date du 3 décembre 2022 après que la justice ait décidé de chasser la femme qui vivait en concubinage avec Pascal.

Le présumé auteur s'est lui-même rendu à la police et il a été conduit au cachot du parquet de Kirundo.

Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 9 décembre 2022, sur la colline Rushubije, commune Ntega, province Kirundo, vers 1 heure, Claudine Sibomana a été tuée par des gens

non identifiés. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces de coups de pioche.

Une femme tuée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 5 décembre 2022, sur la colline Maramvya, zone Rutovu, commune Mutambu, province Bujumbura rural, la prénommée Anitha a été tuée par son mari, Melchiade Ndayizeye, policier, vivant avec des troubles psychologiques.

Ce policier venait de sortir du Centre Neuropsychiatrique de Kamenge où il était sous traitement intensif. Il a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutambu.

Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 4 décembre 2022, sur la colline Mwendo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, Bernadette Nibigira, âgée de 43 ans, mère de 3 enfants, a été tuée à coup de machette par son mari, Pascal Ahishakiye, âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, la victime venait de passer 8 ans de séparation avec son mari suite à des malentendus et ce dernier avait pris une autre femme.

Bernadette Nibigira était retournée dans son foyer en date du 3 décembre 2022 après que la justice ait décidé de chasser la femme qui vivait en concubinage avec Pascal.

Le présumé auteur s'est lui-même rendu à la police et il a été conduit au cachot du parquet de Kirundo.

Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 9 décembre 2022, sur la colline Rushubije, commune Ntega, province Kirundo, vers 1 heure, Claudine Sibomana a été tuée par des gens non identifiés dans la maison qu'elle avait louée appartenant à Charles Rwaswa, chef de la sous-colline. Selon des sources sur place, la victime présentait des blessures de coups de couteau au niveau de la tête et des murs de sa maison avaient été troués par ces gens non identifiés avant de la tuer. Elle avait été divorcée et le tribunal lui avait octroyé une grande partie des biens familiaux pour la survie de leurs enfants. Selon les mêmes sources, Gabriel Manirakiza, mari de la victime, a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour des raisons d'enquête car il n'avait pas été satisfait de la décision du tribunal.

Trois corps sans vies des femmes retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 30 décembre 2022, vers 15 heures, tout près de la rivière Rusizi, à la 3ème transversale, colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke, trois corps sans vie des femmes nues et en décomposition ont été retrouvés par des cultivateurs dans des champs de haricots. Selon des sources sur place, ces corps ont été inhumés à la va-vite à cet endroit où ils ont été retrouvés par des cultivateurs dans des champs de haricots. Selon des sources sur place, ces corps ont été inhumés à la va-vite à cet endroit où ils ont été retrouvés, par des Imbonerakure sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

II.2. DES ENFANTS TUES

Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 6 décembre 2022, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Gretta Iranyishuye, âgée de 2 ans et 6 mois a été retrouvé. Selon des sources sur place, la fillette avait été laissée chez sa voisine, Sophie Ndayishimiye par ses parents avant d'aller aux activités champêtres.

Dès leur retour, les parents ont trouvé l'enfant déjà mort. Sophie Ndayishimiye et Hatangimana ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat de police de Cibitoke pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 6 décembre 2022, au port de pêche de Rumonge, commune et province Rumonge, un

corps sans vie d'un enfant non identifié, âgé de 12 ans, a été retrouvé. L'administration de base a conduit ce corps vers la morgue de l'hôpital Rumonge. Selon les autorités administratives, l'enfant a été tué par noyade dans le lac Tanganyika.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rutana

En date du 20 décembre 2022, sur la colline Gatongati, zone Gitaba, commune et province Rutana, un corps sans vie de Fiston, âgé de 8 ans, a été retrouvé dans une savane par des gens qui cherchaient du bois de chauffage.

En date du 19 décembre 2022, les parents de cet enfant s'étaient rendus au champ en le laissant à la maison et à leur retour, ils n'ont pas revu leur enfant. Le père de l'enfant a porté plainte chez un OPJ du commissariat communal de Rutana et des enquêtes ont commencé.

III. DU DROIT A LA LIBERTE

III.1. DES FEMMES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux membres du parti CNDD-FDD et deux femmes arrêtés en commune et province Bururi

En date du 25 décembre 2022, au centre Kiremba, zone Muzenga, commune et province Bururi, , Rosalie Kaneza et Judith Ndayizeye, membres du parti

CNDD-FDD ont été arrêtées par des policiers alors qu'elles allaient sur une position de police pour demander la libération Richard Ndayikengurukiye, mari de Rosalie et fils de Judith. Ce dernier est membre du parti CNDD FDD.



« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN DECEMBRE 2022

IV. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois de décembre 2022, il paraît que des violences sexuelles et basées sur le genre aux mineures et des cas d'atteinte à la vie des femmes ont fortement augmenté au cours de cette période. Cette montée en flèche des violations accompagnée d'une impunité des auteurs reste une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble. Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes, des filles et des enfants afin de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens.